

Mairie de Granges-Narboz

Tél. 03 81 39 04 99 – Fax. 03 81 39 02 50

COMPTE – RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 29 octobre 2007 - 20h30

Présents : les conseillers

Absents excusés : Mrs J. Feuvrier, C. Minary

Absents non excusés : Mr J. Racca

Secrétaire de séance : Mme B. Petite

Ordre du jour :

- 1°) Approbation du CM du 27/08/07
- 2°) Compte-rendu des commissions de la Communauté de Communes du Larmont
- 3°) Vente parcelles Pré des Fontaines
- 4°) Parcelles Champ Briffor
- 5°) Vente parcelle lieu-dit Pré Dornier à Mr et Mme Perreira
- 6°) Acquisition de terrain – carrefour de l'église
- 7°) Local de traitement des eaux : vente de terrains à la commune par Mr Gabriel Vieille et Mr Jacques Lonchamp
- 8°) Terrain d'aisance – Lotissement Pré Dornier
- 9°) Demande terrains d'aisance – Sauget : Mrs Boutteçon, Maire et Grenon
- 10°) Demande terrain d'aisance – rue des Maréchets – Mr Christophe Bourdin
- 11°) Sécurisation Rue de la Côte
- 12°) Chalet des Granges-Dessus : modification du plan de financement
- 13°) Maison Barthod : avenant au contrat de maîtrise d'œuvre
- 14°) Fixation du prix de vente des futurs cavurnes
- 15°) Virement de crédits – budget caveaux
- 16°) Indemnisation sinistre : dommages électriques sur matériel informatique
- 17°) Congrès des Maires – Frais de déplacement et d'hébergement d'un adjoint
- 18°) Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal :
 - déclarations d'intention d'aliéner
 - décisions
- 19°) Questions Diverses

Monsieur le Maire demande de bien vouloir accueillir Mrs Mourot et Messenger, agents de l'Office National des Forêts qui viennent présenter au Conseil municipal la révision de l'aménagement d'exploitation qui, après 20 ans, arrive à son terme. Ils dressent :

- une analyse du milieu forestier et une analyse des besoins économiques et sociaux
- une synthèse

et proposent enfin un programme d'actions pour les vingt ans à venir.

La forêt communale compte aujourd'hui 232.98 ha soumis au régime forestier. La façon de gérer la forêt repose sur le principe suivant : exploiter ce capital tout en en assurant sa pérennité. En fonction de plusieurs facteurs, et en particulier celui du changement climatique, l'intérêt de la régénération naturelle est mis en avant. En effet, la plantation massive de pieds de même type n'est plus un traitement adapté.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'opter pour une structure de peuplement en futaie jardinée. Il appartient aux services de l'Office National des Forêts de rédiger le document officiel concernant cette décision et de le soumettre à l'approbation du prochain Conseil municipal.

1°/ Compte-rendu du Conseil municipal du 27/08/07

Le compte-rendu du Conseil municipal du 27 août 2007 est adopté à l'unanimité.

2°/ Commissions C.C.L.

Mme Véronique Parriaux donne le compte-rendu de la Commission environnement (cf. feuille annexe n°1) du 16 octobre 2007.

M. Bernard Cuinet donne le compte-rendu de la Commission des services techniques du 18 octobre 2007 où il a fait remarquer qu'il manquait un demi-temps d'agent sur le pôle Granges-Narboz/Sainte-Colombe.

M. Daniel Parrod donne le compte-rendu de la Commission ordures ménagères du 11 octobre 2007. Concernant la réhabilitation des décharges communales, les investissements 2008 prévoient 20 000 € pour les Granges-Narboz, subventionnables à 80 %. Dans le cadre du programme de travaux d'assainissement 2008, lequel sera soumis à l'avis de la Commission des finances pour un total de 1 428 000 € HT, une étude pour le raccordement des Granges-Dessus est prévue pour une somme de 15 000 €. Les travaux d'assainissement pour le village concerneront les quartiers M. Louvrier Pierre et le bas du lotissement Le Sauget.

Mme Anne-Marie Dotal donne le compte-rendu de la Commission école intercommunale du 23 octobre 2007.

3°/ Vente parcelles Pré des Fontaines

Monsieur le Maire fait savoir que par délibération du 21 mai 2007, le Conseil municipal s'est prononcé sur l'attribution des lots du lotissement « Pré des Fontaines ». Compte tenu du découpage définitif des parcelles, il y a lieu de délibérer sur les ventes :

- Le lot n°1 est attribué à M. et Mme Barthod-Malat Stéphane.
- Le lot n°2 est attribué à M. Defrasne Régis.
- Le lot n°3 est attribué à M. et Mme Pourcelot Ludovic.
- Le lot n°4 est attribué à M. Lebris Cyril et Mlle Lacoste Ludivine.

Monsieur le Maire rappelle le prix de vente qui est de 85 € TTC le m².
A l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette attribution.

4°/ Parcelles Champ Briffor

Concernant la vente des deux parcelles au « Champ Briffor », Monsieur le Maire fait connaître les personnes qui ont été choisies. Il fait savoir également que les services du Conseil Général se sont manifestés quant à la modification du carrefour des Granges-Dessus (2 routes départementales). Ceux-ci suggèrent qu'une partie du « Champ Briffor » soit réservée à la réalisation du nouveau carrefour qui serait dessiné sous forme perpendiculaire. Il convient donc de faire reprendre par le géomètre le plan d'ensemble du « Champ Briffor » et de reporter les ventes des deux parcelles. Aussi, Monsieur le Maire propose de porter à 7 lots la viabilisation et la vente de parcelles au « Champ Briffor ». Il ajoute que le Conseil Général prendrait à sa charge les frais de la route départementale.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve toutes ces modifications apportées au « Champ Briffor ».

5°/ Vente parcelle lieu-dit Pré Dornier à M.et Mme Perreira

Monsieur le Maire fait savoir que M.et Mme Perreira se sont desistés concernant l'acquisition d'une parcelle contenant 816 m² au lieu-dit « Pré Dornier ». Après avoir consulté la liste des personnes intéressées par l'acquisition d'une parcelle à Granges-Narboz, Monsieur le Maire a contacté M. Saillard Julien et Mlle Chevalier Aline, à qui il propose de vendre la parcelle au prix de 85 € le m².

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire, vu le plan de bornage et de division établi par M. Milleret, géomètre.

6°/ Acquisition de terrain – carrefour de l'église

Monsieur le Maire fait savoir que la parcelle appartenant à l'indivision Bernard Barthod-Malat est, pour une partie, grevée d'un plan d'alignement pour la sécurisation du carrefour de l'église. Il propose de contacter l'agence foncière qui effectuera les transactions foncières nécessaires à l'acquisition avec les indivis concernés.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire, étant donné qu'un des indivis est membre du Conseil municipal.

Aussi, concernant l'aménagement du carrefour de l'église, il est également nécessaire d'acquérir environ 150 m² de terrain à Mlles Bourdin Paulette et Marcelle. Monsieur le Maire propose 10 € du m².

Au vote, à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention), le Conseil municipal autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette acquisition auprès de Mlles Bourdin Paulette et Marcelle.

7°/ Local de traitement des eaux : vente de terrains à la commune par M.Gabriel Vieille et M.Jacques Lonchamp

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le projet d'acquisition de parcelles nécessaires au local de traitement des eaux au lieu-dit « Clos de la Caille », n'a jamais fait l'objet de formalisation par un acte notarié.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'acquisition à Mrs Gabriel Vieille et Jacques Lonchamp de 12 m² au prix de 10 € le m².

8°/ Terrain d'aisance – Lotissement Pré Dornier

M. Daniel Parrod rappelle que la bande de terrain qui longe les parcelles de Mrs Laheurte, Maugery et Brochet, au lotissement « Pré Dornier », ne présentant aucune utilité pour la commune, a été proposée à la vente à ces trois propriétaires mitoyens, pour une contenance respective de 6 m², 103 m² et 113 m². Ceux-ci se sont montrés intéressés par cette acquisition mais demandent de différer la vente.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte de différer cette vente.

9°/ Demande terrains d'aisance – Sauget : Mrs Boutteçon, Maire et Grenon

Monsieur le Maire fait savoir que Mrs Boutteçon, Maire et Grenon ont fait conjointement une demande d'acquisition de terrain d'aisance.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande, tant que l'aménagement futur de cette zone dite le Sauget n'est pas validé.

10°/ Demande terrain d'aisance – rue des Maréchets – Mr Christophe Bourdin

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. Christophe Baudin concernant une demande de terrain d'aisance. Le Conseil municipal accepte de ne vendre que la partie limitrophe à la propriété de M. Baudin au prix de 10 € le m². L'autre partie, étant donné sa superficie et sa classification, ne correspond pas à du terrain d'aisance.

Monsieur le Maire rappelle que les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur.

11°/ Sécurisation rue de la Côte

M. Bernard Cuinet présente un plan d'aménagement afin de sécuriser la rue de la Côte. Effectivement, les usagers roulent beaucoup trop vite à cet endroit. Les travaux, comprenant le terrassement, les bordures et le revêtement de la route, représentent un coût de 20 000 € HT. Une limitation à 30 km/h va être mise en place, et les voitures, au bas de la rue, ne pourront pas se croiser. Des fourreaux seront mis en place pour y installer les réseaux secs ultérieurement.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la réalisation de ces travaux et autorise Monsieur le Maire à demander les subventions éventuelles.

12°/ Chalet des Granges-Dessus : modification du plan de financement

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 27 août 2007, le Conseil municipal s'est prononcé sur la réalisation et le financement concernant les travaux de la salle associative des Granges-Dessus. Compte tenu de la nécessité de réexaminer la nature des travaux, il propose un nouveau devis s'élevant à 25 500 € HT et précise que cette opération est susceptible de faire l'objet d'une aide de 880 € de la part du Conseil Général et de 3 825 € de la part du Conseil Régional.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte de modifier le plan de financement.

13°/ Maison Barthod : avenant au contrat de maîtrise d'œuvre

Mme Anne-Marie Dotal fait savoir qu'il convient de modifier la dénomination des travaux de réhabilitation de la maison Barthod qui va être entièrement démolie.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour une construction neuve.

14°/ Fixation du prix de vente des futurs cavurnes

Monsieur le Maire présente un devis concernant l'aménagement de cavurnes au cimetière par l'entreprise Munier. Le prix d'une cavurne est de 899.61 € HT (4 places), que l'on en demande la livraison de 2, 4 ou 6 exemplaires.

Ce prix semblant important, et compte tenu du caractère relativement simple de cet aménagement, le Conseil municipal accepte de voir s'il serait possible de faire aménager le même type de cavurnes à moindre frais. Monsieur le Maire rappelle que le prix de vente d'une cavurne est le même que le prix d'achat.

15°/ Virement de crédits – budget caveaux

Il ne convient plus de virer des crédits au budget « caveaux ».

16°/ Indemnisation sinistre : dommages électriques sur matériel informatique

Monsieur le Maire fait savoir que la foudre du 21 juin 2007 a provoqué de conséquents dommages sur le matériel informatique de la mairie. Aussi, la société d'assurance Groupama, après avoir appliqué une vétusté de 50 %, indemnise la mairie à hauteur de 466.44 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte cette indemnisation.

17°/ Congrès des Maires – Frais de déplacement et d'hébergement d'un adjoint

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la loi reconnaît aux élus le droit au remboursement de frais supplémentaires que nécessite l'exécution des mandats spéciaux. Monsieur le Maire propose que le 3^{ème} adjoint se rende au Congrès des Maires à Paris-Versailles les 20-21-22 novembre 2007, et que la commune procède à la prise en charge des frais d'hébergement pour 97 € et de transport pour 137 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte de prendre en charge directement les frais de transport et d'hébergement liés à ce déplacement, soit 234 € qui seront facturés par l'Association des Maires du Doubs.

18°/ Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

□ Monsieur le Maire fait savoir qu'il a procédé à l'achat d'un minibus (9 places) FIAT au prix de 20 000 € TTC pour assurer le ramassage scolaire des enfants des Granges-Dessus.

□ Déclarations d'intention d'aliéner : Monsieur le Maire fait part des ventes suivantes, pour lesquelles la commune ne préempte pas :

Ventes De Giorgi à :

- Marguet John : 532 m²
- Lebon Mickaël : 653 m²
- Sirugue Norbert : 1 125 m²
- Baudot Philippe : 610 m²
- Vacca Fernand : 769 m²
- Vouillot Sébastien : 830 m²

Vente Chalets Claudet à :

- Ligier Fabrice et Marsens Carole : 783 m²

19°/ Questions diverses

□ Monsieur le Maire fait savoir que la part communale de la taxe professionnelle augmentera de 24 000 € pour l'année 2008.

□ Monsieur le Maire fait savoir que le sénateur du Doubs, M. Souvet et le Député du Doubs, M. Binetruy, ont apporté leur soutien dans l'ouverture de la cinquième classe.

□ Monsieur le Maire fait savoir que M. Philippe Louvrier a demandé l'autorisation de créer une place de parking sur le terrain communal attenant à sa ferme et qu'avant de recevoir la réponse, qui en outre était négative, a fait déverser une quantité de concassé à l'emplacement sollicité. Un procès-verbal sera dressé par la Direction Départementale de l'Équipement.

□ Mme Karine Vieille réitère sa demande de versement de la moitié des locations de la salle associative des Granges-Dessus pour le compte de l'Association du ski.

□ Mme Karine Vieille demande si M. Paris Thierry a effectué les démarches réglementaires pour faire construire une ferme aux Granges-Dessus. Monsieur le Maire confirme que celui-ci a bien déposé un permis de construire en mairie, mais qu'il n'a pas attendu de l'obtenir pour commencer les travaux. Ceux-ci étant déjà bien avancés, Monsieur le Maire ajoute qu'il a demandé par courrier recommandé à M. Paris Thierry de bien vouloir arrêter les travaux.

La séance est levée à 23 h 33.

La secrétaire de séance,
Mme Bénédicte Petite.

ANNEXE 1

COMMISSION ENVIRONNEMENT Compte-rendu du 16 octobre 2007

Dans le cadre de la réalisation des travaux relatifs à la création d'ouvrages de captage sur les communes de Sainte-Colombe, Dommartin et Houtaud, une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est de 430 000 € HT.

Après analyse des offres (3), il est retenu l'offre du Cabinet ANDRÉ avec un taux de rémunération de 3.95 %, soit un forfait de 17 000 € HT.

Concernant les essais de pompages complémentaires, de nouveaux puits vont être créés et une consultation a été effectuée pour choisir un bureau d'études.

Les offres reçues :

□ Cabinet ANDRÉ :	20 500 € HT
□ Cabinet REILÉ :	29 660 € HT
□ Sciences Environnement :	8 985 € HT

Le Cabinet Sciences Environnement a été retenu.

Cette consultation est subventionnée à 80 %.

Le budget 2008 soumis à l'avis de la Commission finance :

□ Pour la « NAPPE » : 25 000 € HT (subvention : 4 500 €)

□ Pour « l'EAU » : 396 500 € HT (subvention : 111 000 € : Agence de l'eau et Conseil Général)

Concernant l'acquisition des terrains et stations de pompage, propriété du Syndicat des Eaux de Bians les Usiers, un prix de 110 000 € a été arrêté lors de la dernière transaction.

Le montant de l'opération sur la lutte contre les produits phytosanitaires s'élève à 5 949.48 € HT. Un suivi des plans de désherbage et d'analyse de l'eau des puits continuent cette année.